
DESTINATAIRES : À tous les médecins, pharmaciens, gestionnaires en soins infirmiers et aux membres du personnel en soins infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques, DSIEU

Sophie Goneau, présidente du comité de pharmacologie

DATE : 2022-02-11

OBJET : **RETRAIT** de l'OIPI-813 Détresse respiratoire COVID-19 – Usager avec niveau de soins C ou D

Suite à une recommandation de la *Société québécoise des médecins en soins palliatifs* (SQDMSP), le CMDP demande le RETRAIT de l'OIPI-813 *Détresse respiratoire COVID-19 – Usager avec niveau de soins C et D*.

Le retrait est effectif dès maintenant, ce qui signifie que l'OIPI-813 ne sera plus acceptée lors d'une transmission à la Pharmacie.

Considérant qu'une autre ordonnance de détresse est actuellement en vigueur dans l'établissement, le retrait de l'OIPI-813, spécifique à la clientèle COVID, ne comporte aucun enjeu.

L'OIPI-790 *Ordonnance de détresse* devra maintenant être utilisée pour toute clientèle, incluant la clientèle COVID.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CR SG